**ANIMATION DE BASSIN –CPE, 2014-2015**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **BASSIN : 41** |  | **Date** : 10 février 2015  **Lieu** :Lycée Hôtelier Blois |  | **Réunion** n°: 2 |  | **Rédigépar** : **J. GOMES – S. ZAMBON**  **E. ROUGÉ**  **Taux de présence :77 %** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Relevé de conclusions*** | | |
| **Ordre du jour matin:**  **Actualités**  **Groupes de travail Collaboration Vie scolaire/CDI et CPE/Doc**  **Lien Doc (CDI) / CPE (Vie Scolaire)** | **1. Les actualités :**  **- Aux questions que nous avions transmises à M. KHELLAD dans le compte-rendu de notre dernière réunion de bassin, ses réponses sont les suivantes :**  1) Concernant le module gestion des conflits auquel les CPE souhaiteraient s'inscrire, M. KHELLAD a fait remonter notre demande aux ingénieurs de formation de la DAFOP et est en attente de réponse. Il a précisé que les moyens en formation sont gérés par la DAFOP et que cette année la formation initiale a absorbé un nombre de stagiaires beaucoup plus important en raison du concours exceptionnel. Cette situation a par conséquent fortement impacté les moyens en formation continue. Pour l'année prochaine, il n'a pas encore d'informations précises.  2) Concernant la formation des AED, il serait effectivement possible de l'avancer en début d’année ; il nous a conseillé d'évoquer ce point lors de la dernière réunion du 14 avril prochain. M. KHELLAD a précisé que lorsque tous les AED d'une équipe sont concernés par cette formation, c'est l'intérêt du service qui prime. Le chef d'établissement décide donc en dernier ressort de leur inscription à la formation.  3) Concernant les CUI, ce sont des contrats spécifiques de droit privé. Nous devons nous retourner vers notre chef d'établissement, notre gestionnaire (le contrat signé par le CUI nous donne déjà un certain nombre d'indications). Les CUI sont aussi gérés par un établissement « mutualisateur » que connait le gestionnaire et qui est à même de répondre à l'ensemble des questions concernant leur formation, leur emploi du temps etc... Enfin au niveau des directions académiques, il existe une personne référente.  **- Incidents « Charlie » :** peu d’incidents gérés par les établissements de nos collègues. A noter cependant quelques interventions de la police et de la justice.  **- Plan Vigipirate :**  . Problème pour les entrées-sorties des élèves en raison du manque de personnel pour l’entrée de l’établissement. Les Vies scolaires ne peuvent pallier ce manque. Sans doute faudrait-il prévoir les personnels nécessaires pour sécuriser ces mouvements.  . Vérification du contenu des sacs : surcharge de travail pour les assistants d'éducation (malgré l'aide de la direction) et mécontentement des élèves que cette vérification gêne et qui ne comprennent pas pourquoi les personnels n'y sont pas soumis eux aussi.  **- Rencontre prévue avec le DASEN au mois d’avril lors de la dernière réunion de bassin.**  **- Désignation des futurs coordonnateurs pour le bassin 41 pour 2015-2016 :**  - Christelle COMBALIER (Clg Curie de Saint Laurent Nouan)  - Joëlle RAIMBAULT (Clg Saint Exupéry de Contres)  - Nathalie DESPLANCHES (Collège Thierry de Blois).  **2. Collaboration Vie scolaire-CDI, CPE-Documentalistes**  Certains collègues s’étant étonnés de la non-présence de collègues documentalistes (tout comme certains collègues documentalistes) à notre journée, il leur est apporté les précisions suivantes :  Le hasard des calendriers a fait coïncider notre deuxième réunion de bassin avec celle des documentalistes. Certains ont pu croire, au vu de la thématique du jour, que cette réunion serait commune alors que ce n’était absolument pas prévu. Il y a bien en projet une réunion de bassin Documentalistes-CPE. Elle sera programmée en concertation avec nos collègues coordonnatrices-documentalistes pour l’année scolaire prochaine. L’objectif de notre journée est de défricher le terrain en faisant un état des lieux des actions communes Vie scolaire-CDI dans nos établissements puis d’échanger avec Mme AUMASSON sur ce thème. Le compte-rendu de la journée sera communiqué aux coordonnatrices-documentalistes. Une réunion sera programmée pour le mois de mai pour finaliser le projet de la journée en commun.  **Les actions et projets de collaboration Vie scolaire – CDI :**  **-**Action « Ambassadeur du harcèlement » : des élèves viennent discuter avec d’autres élèves sur le thème du harcèlement au CDI en présence de la documentaliste et du CPE.  **-**Création obligatoire d’une situation professionnelle en lien avec le CDI pour les CPE stagiaires.  **-**Organisation d’une fête lycéenne : projet réalisé par le CVL (CPE et documentaliste).  **-** Projet sur le droit des femmes, créer des débats, des poèmes (quelques élèves de 3ème et de 5ème). Projet à l’initiative du professeur de français.  **-**Projet sur l’orientation : les élèves de 3ème dont l’orientation s’avère difficile ou problématique. Travail d’accompagnement pour trouver l’orientation et donc validation de compétences du socle.  **-**Création et mise en place d’un protocole pour la gestion de la circulation des élèves entre les études et le CDI. Comment prendre en charge les élèves qui ont le plus besoin d’aide pédagogique ?  **-** Création d’une charte du CDI en collaboration avec les élèves.  **-**Cyber harcèlement : à l’adresse du niveau 5ème suite aux problèmes rencontrés par les élèves sur les réseaux sociaux (conséquences et protection de son identité numérique). Questionnaire élaboré par le CPE sur l’usage des réseaux (Facebook et Twitter). Réunion avec la documentaliste et l’infirmière.  **-** Travail sur l’information : projet sur la « Semaine de la presse » : connaissance des médias et des différents types d’information. Peu de notions de l’information chez les élèves. Culture de l’information. Faire intervenir un journaliste (problème du financement).  **-**Mise en place d’un partenariat IRD (Initiation à la recherche documentaire). Classe de 6è en deux : un groupe avec la documentaliste, l’autre avec l’assistante pédagogique.  **-** Cinéclub : partenariat CDI – Vie scolaire – Médiathèque municipale. Action à destination des élèves internes du collège. Sélection et diffusion de films avec un intérêt culturel, artistique, littéraire et/ou historique. Une séance par mois soit au collège, soit à la médiathèque, soit au Cinémobile. Préparation d’une fiche et échange à la suite de la diffusion.  **-**Organisation de projets comme la préparation à l’université.  **-** CVL en commun avec les documentalistes.  **-**Projet « bien dans ton corps bien dans ta tête ».  **-** Travail des documentalistes sur les temps d’internat.  **-**Projet de rédiger un protocole « élèves » et un protocole « personnels » notamment de Vie scolaire afin de clarifier le rôle de chacun, du CDI, des permanences, du foyer etc…  Questions et problèmes évoqués par les CPE :  **-**Paradoxe entre ce qui est demandé aux documentalistes et le temps qui leur est libéré sur le terrain. Très impliquées dans les projets, on leur reproche ensuite le peu de temps d’ouverture aux élèves et le fait également que le CDI devienne exclusivement un lieu de travail. Elles sont seules pour la plupart. Risque de fermeture du CDI en tant que lieu de vie et lieu de ressources. Les CPE se libèrent du temps pour les élèves tandis qu’on impose au CDI une amplitude d’ouverture plus grande. Projet d’y mettre un AED. Difficile pour les documentalistes car les 6 heures risquent alors de devenir des heures de présence devant élèves. Il est clair que la Vie scolaire va empiéter sur le domaine des documentalistes.  **-**Difficultés de libérer du temps pour élaborer les projets. Obligation pour le CPE d’anticiper de les anticiper dès le mois de juin pour l’année suivante car les documentalistes sont déjà impliquées dans beaucoup d’autres projets pédagogiques. Cela constitue un frein à la mise en place de projets communs. Il y a beaucoup de projets mais peu de réalisation au final.  **-** La documentaliste est un professeur donc tout son emploi du temps est pris par les classes en IMI (initiation aux media et à l’information).  **-** La recommandation de leur IPR est de s’impliquer dans les projets. Les documentalistes se retrouvent sollicitées par tous et partout ce qui limite le temps d’ouverture aux élèves.  **-**Besoin d’informer les documentalistes sur les fonctionnements des Vies scolaires.  **-**Quel besoin du CDI le soir sinon peut-être un accès à une connexion internet ? La demande d’ouvrir le CDI, n’est-ce pas souvent pour les élèves demander un accès à internet ?  **-**Essayer de rédiger un protocole commun sur l’accès au CDI et clarifier pourquoi et comment on y accède.  **3. Intervention de Madame AUMASSON, Directrice du CANOPE de l’académie Orléans-Tours**  Rentrer dans la question des projets communs CPE-Documentalistes, c’est évoquer les enjeux éducatifs et pédagogiques de de la cohabitation harmonieuse entre les services de documentation et de surveillance. Harmonisation des lieux, des temps de la vie scolaire hors des cours mais peut-être pas tant que cela (classes inversées…). L’établissement est un environnement d’apprentissage pour les élèves. L’élève doit se saisir de tous les moments de sa présence dans l’établissement pour ses apprentissages.  Dispositif formel d’apprentissage : une classe, un professeur, des élèves et au mieux des outils (souvent le professeur). Cela pose une difficulté. Il faut complètement se décentrer, ne plus être sur le comment enseigner mais davantage comment les élèves apprennent. Comment mettre les élèves en situation d’apprentissage ? Le dispositif formel ne convient pas, ou plus, d’autant que depuis 20 ans, il existe une réelle hétérogénéité des élèves et une masse importante d’élèves qui sortent du système éducatif sans qualification.  L’OCDE est claire dans ses observations sur l’approche de l’apprentissage des élèves au travers du concept de variabilité de l’enseignement. **Pour que l’élève soit en situation d’apprentissage dans des conditions favorables, il faut réunir certains critères :**  - Tout centrer sur l’apprenant (ce qu’il sait, sa capacité à entrer en relation avec les autres…).  - Diversifier les sources d’apprentissage.  - Mettre en place des modalités coopératives de travail. Activités de chacun en lien avec les autres  - Une situation d’apprentissage, un environnement d’apprentissage efficace doivent permettre d’évaluer non pas les compétences du socle mais des compétences requises par la société de la connaissance.  - Un climat favorable (comment l’ensemble des adultes s’interrogent sur la façon dont les élèves apprennent).  **Un EPLE peut-il devenir un environnement d’apprentissage ?**  • Il faut favoriser des espaces qui offrent une véritable flexibilité. Le contre-exemple est le laboratoire de Physique. Un espace flexible doit pouvoir être modifié. Favoriser la mise en place de mobilier permettant une modulation de l’espace est une évidence.  • Alterner des espaces sécurisés où on a les élèves sous le regard par la transparence des matériaux avec des espaces leur offrant une certaine autonomie.  • Se donner la possibilité d’ouverture vers l’extérieur, internet certes mais les musées, les médiathèques etc…  Il faut d’abord travailler le lien pour atteindre le lieu. Le lieu sans les liens ne sert à rien. Triangulation à créer entre des usagers (élèves, professeurs, parents) qui vont se confronter à des ressources. Les usagers sont des collégiens, des lycéens mais aussi des apprentis, des enseignants, des formateurs, des personnels de vie scolaire, administratif, de direction. Ils sont dans l’utilisation de la structure et des ressources informationnelles mises à leur disposition, au CDI certes mais aussi ailleurs (ENT dans les salles par exemple). L’outil et son usage doivent faire l’objet d’un protocole d’utilisation.  Les modalités d’apprentissage, autres que le traditionnel face-à-face, sont appelées à se développer : projet, formation à distance, partenariat avec d’autres établissements par visio-conférence…  Exemple du projet Voltaire à la Source. Les deux espaces Vie scolaire et CDI ont été repensés en commun. Ils sont superposés : le CDI au-dessus de l’espace Vie scolaire. Espaces décidés avec les élèves, les CPE et les documentalistes. Conditions d’accès aux espaces : le respect de chaque espace intérieur des deux « pôles » (Vie scolaire et CDI). Les élèves en début de semaine programment leur usage des différents espaces.  Il faut sans doute compter le temps autrement avec des emplois du temps variables au cours de l’année. On ne rend pas les établissements plus performants en conservant les unités de temps à 50 minutes. On peut imaginer qu’à certains moments de l’année on va utiliser des séquences plus longues (3 heures par exemple) pour des projets. Il suffit d’une bonne gestion la variabilité du temps. Le professeur doit disposer du temps et des espaces pour créer ses outils de pédagogie :  • Construction de ressources.  • Mise à disposition d’outils.  • Mise à disposition de service.  **Echanges CPE/Madame Aumasson**  • Difficulté dans une salle d’étude de mettre un petit groupe de 4 sur un îlot.  • Nécessité de tout chambouler pour faire quelque chose qui permette que cet espace Vie scolaire devienne un espace de travail. Changer les lieux, c’est changer les méthodes de travail et les accès aux ressources.  • Les sentiments qu’ont les documentalistes : elles ont dû revendiquer pendant longtemps leur statut et leur légitimité d’enseignantes pour qu’aujourd’hui leur demande de s’associer avec la vie scolaire : « Schizophrénie ».  • Les documentalistes sont hyper performantes dans la gestion de la ressource informationnelle. Le risque, c’est qu’elles se transforment en enseignantes « à part [certes] mais à part entière ». Elles ne peuvent enseigner leur matière à temps plein et elles portent sur leurs épaules la dimension culturelle et la dimension numérique de l’établissement.  • Leur problème est qu’elles acceptent difficilement de déléguer une partie de leur mission. Les AED peuvent être recrutés sur le versant de la surveillance, de la documentation et de la maintenance informatique. La notion de délégation existe pour les CPE. Une journée de réunion des documentalistes et tous les CDI sont fermés. La documentaliste est une spécialiste mais le CDI n’est pas un sanctuaire qui leur est dédié.  • Difficulté d’ouvrir le CDI en l’absence de la documentaliste. Compréhensible dans la mesure où elles sont responsables du « stock » de ressources mis à la disposition des usagers.  • Enjeu des CPE et des documentalistes : changer les mentalités (des personnels, des élèves ainsi que des familles). Qu’est-ce qu’un élève gagne à rester dans un lieu où des ressources de connaissance sont à sa disposition ? Qu’est-ce que gagne l’élève à rester en étude ?  • Poser la question aux professeurs de la réalité du travail des élèves chaque jour.  • Importance de la disponibilité et de la volonté de tous.  • Nécessité d’impulser et de sensibiliser les personnels sur ces différents enjeux (rôle du CPE au quotidien ainsi que dans les diverses instances : Conseil d’administration, Conseil pédagogique, lors concertations…) | **Intervenant (s)**  **Les coordonnateurs**  **1 groupe collèges**  **1 groupe lycées**  **Madame Aumasson, Directrice CANOPE** |
|  |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Annexes** :  Deux Power Point :  - *Le harcèlement scolaire* A. Bru, CPE de Neung Sur Beuvron  - *CPE et professeurs documentalistes* D. Aumasson, Directrice CANOPE. |  | **Contribution au site** :  - Compte rendu de la réunion de bassin.  - Les pièces jointes, annexées au compte rendu. |  | **Questions diverses à l’IA- IPR/EVS ou demandes pour la prochaine réunion** : Ø |